



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT
DES INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Année 2016

Mercredi 23 mars 2016

13H00 à 17H00 (horaires de métropole)

EPREUVE N° 3 : composition portant sur les institutions politiques et administratives, si l'option « droit public » n'a pas été choisie par le candidat à l'épreuve n° 2, ou bien une composition dans l'une des matières suivantes, au choix du candidat : finances publiques, éducation et formation, questions économiques et sociales ou droit et fonctionnement des associations, si l'option « droit public » a été choisie à l'épreuve n° 2, dont le programme est fixé à l'annexe II de l'arrêté du 28 janvier 2005 fixant les modalités et les programmes des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports (durée : quatre heures ; coefficient 2).

Choix de l'épreuve effectué lors de l'inscription – cf. convocation.

Sujets :

1. Finances publiques :

« Permanence et innovations dans la gestion budgétaire et comptable publique »

2. Education et formation :

« En quoi la reconnaissance des acquis de l'expérience constitue-t-elle un enjeu ?
Quelle place vous semble-t-elle devoir occuper ? »

3. Questions économiques et sociales :

« Comment garantir la pérennité du système de retraite français ? »

4. Droit et fonctionnement des associations :

« L'association et l'intérêt général »

5. Institutions politiques et administratives :

« Le préfet »

Le sujet traité doit être mentionné sur la 1^{ère} page de la copie